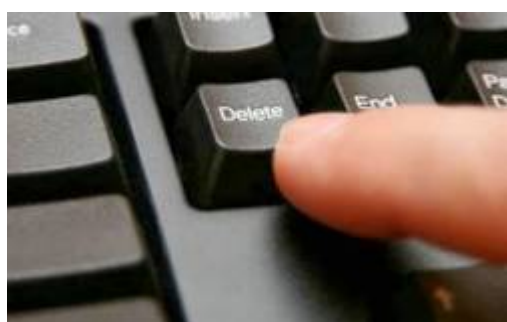


Suppression de données sur Google, découvrez la procédure à suivre...



Suppression de données sur Google, découvrez la procédure à suivre...

Rappelez-vous le mois dernier, la Cour de Justice de l'Union Européenne avait tranché sur le fait que Google devait désormais désindexer des contenus. La procédure peut enfin démarrer. Découvrez la procédure à suivre :

Suppression de données sur Google, découvrez la procédure à suivre...

Le mois dernier, je vous informais au travers de cet article : « Supprimer ses données sur Google ? Le droit à l'oubli a de la mémoire » que la Cour de Justice de l'Union Européenne avait tranché sur le fait que Google devait désormais désindexer des contenus à la demande d'individus concernés.

Un nombre incalculable de résultats de recherche apparaissent dans le célèbre moteur de recherche Google, mais il n'était malheureusement pas possible de demander la suppression de certains résultats jusqu'alors.

Suite à une décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne en faveur du droit à l'oubli, vous aurez désormais la possibilité de demander la suppression de certains résultats sous condition.

Pour mettre en oeuvre le dispositif, Google propose un formulaire en ligne à destination des Européens, permettant

d'indiquer les liens jugés obsolètes, hors de propos ou inappropriés. Une décision importante qui lève de nombreuses questions : quels seront les critères utilisés pour savoir si le lien sera effectivement supprimé ou non ? Sous combien de temps le lien sera-t-il supprimé ? Bien que cette décision soit en faveur des internautes, elle donne également un grand pouvoir de décision au géant de Mountain View.

Attention, 24h après la mise en route de ce service, plus de 12 000 formulaires ont été complétés et envoyés à Google. « Nous évaluerons chaque demande individuelle et tenterons de trouver un juste équilibre entre la protection de la vie privée des individus et le droit du public à accéder à ces informations et à les diffuser. » Explique Google

Accès au formulaire

Vous devrez renseigner

- votre Nom,
- le Nom complet associé aux résultats de recherche à supprimer,
- votre relation avec la personne que vous représentez, si ce n'est vous-même,
- votre adresse e-mail de contact,
- les liens associés à votre nom et que vous souhaitez voir supprimés

Vous aurez besoin d'une copie d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité pour remplir ce formulaire.

Pendant que des millions de sociétés se cassent la tête à apparaître le mieux possible dans les résultats de recherches sur Google, d'autres se battent pour y disparaître...

A mon avis, il devrait y avoir rapidement plusieurs millions de demandes d'effacement de données dans les index de Google. Le géant du Net va t-il embaucher ? quel profil va se charger de traiter ces demandes ? En combien de temps ces demandes seront traitées ?

Et enfin, peut-on laisser Google décider du sort de nos données et être seul à juger de la pertinence de nos demandes ?

De nombreuses questions vont rester longtemps en suspens...

**Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire
(notre source d'encouragements et de progrès)**

Références :

05/06/2014 : <http://www.zdnet.fr/actualites/droit-a-l-oubli-peut-on-faire-confiance-a-google-pour-decider-du-sort-de-nos-donnees-39802029.htm>

02/06/2014 : <http://www.zdnet.fr/actualites/droit-a-l-oubli-entre-casse-tete-pour-google-et-inquietudes-39801819.htm>

02/06/2014 : <http://www.zdnet.fr/actualites/droit-a-l-oubli-google-a-deja>

-recu-pres-de-12-000-demandes-39801777.htm

30/05/2014

: <http://www.weblife.fr/breves/google-suppression-de-resultats-de-recherche-a-la-demande>